Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le 22/11/2022



ID: 083-218300291-20221116-2022_11_002-DE

2022-11/002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents: François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Isabelle DERBES, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER

Absents excusés: Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à Sandrine BUIRON), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Cécile AUTRAN (pouvoir à Corine GUIGNON), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD **Secrétaire de séance** : Corine GUIGNON

15 PRESENTS

21 VOTANTS

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUITE A LA PROCEDURE D'ALIENATION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL SITUE QUARTIER AIRE DE LA GACHE

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 24 janvier 2022, le conseil municipal l'avait autorisé à lancer une enquête publique concernant l'alinéation partielle d'un chemin rural situé au quartier Aire de la Gâche.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur émet un avis favorable assorti d'obligations à la charge de Monsieur et Madame Eric MOSTACCHI. D'autres riverains s'étant portés également acquéreurs de cette partie du chemin rural et compte tenu des litiges potentiels pouvant prospérer à la suite d'une telle transaction, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas procéder à la vente de la partie du chemin rural concerné par cette enquête publique, située quartier Aire de la Gâche.

Par voie de conséquence, il propose au conseil de laisser la situation en l'état d'un point de vue patrimonial.

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le 22/11/2022



ID: 083-218300291-20221116-2022_11_002-DE

 PROPOSE DE RENONCER à l'aliénation de la partie du chemin rural située quartier Aire de la Gâche

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance



